

École Édouard-Laurin – Code de vie

Notre code de vie est un facilitateur du bien vivre ensemble qui nous permet de passer du je au nous. Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tous les élèves ont la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. De son côté, le personnel de l'école s'engage à intervenir avec vigilance et bienveillance.

Nos valeurs

Suite à une démarche de consultation, les élèves, l'équipe-école et les parents s'entendent sur les valeurs suivantes : la **persévérance**, le **respect**, l'**équité** et la **bienveillance**. Ces valeurs sont les piliers de notre code de vie et guideront nos actions. Elles sont aussi en lien direct avec le projet éducatif.

Violence

À l'école Édouard-Laurin, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

Intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

Conflit

Les élèves impliqués peuvent être des amis.

Un différend ou un jeu peut être à l'origine du conflit.

Le conflit survient de façon occasionnelle et conduit parfois à des gestes agressifs.

Les élèves impliqués ont tous les deux des réactions émotives.

Le conflit, lorsque résolu, amène un sentiment de satisfaction pour les deux parties impliquées.

Application du code de vie

Le code de vie s'applique dans toutes les activités et tous les lieux de l'école (salles de classes, locaux du service de garde, corridors, bibliothèque, gymnases, etc.) ainsi que dans le transport scolaire, lors des activités parascolaires ou des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Les casiers sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l'école. Les autorités scolaires peuvent en tout temps fouiller le casier pour en vérifier le contenu.

Règles, comportements attendus et raisons

Respect

(Sphère de l'encadrement)

Le respect c'est le sentiment qui porte à me traiter et à traiter les autres avec égards, estime et considération. C'est aussi respecter l'environnement et les biens qui nous entourent.



Par mon attitude, mes gestes et mes paroles, j'agis de façon respectueuse.

Comportements attendus :

- Je m'exprime avec calme, politesse et je suis à l'écoute de l'autre.
- J'utilise la démarche de résolution de conflits.
- J'ai une bonne hygiène de vie personnelle (propreté, activités physiques, sommeil, alimentation)
- J'applique les consignes données par les adultes de l'école.

J'adopte un comportement sécuritaire

Comportements attendus :

- Mes actions favorisent ma sécurité et celle des autres.
- Je suis à l'endroit convenu au moment prévu.
- Je circule en marchant calmement, selon les consignes de l'adulte.
- Je porte des vêtements selon les activités et les saisons.
- J'applique les règles d'hygiène de santé publique.

Je respecte mon environnement.

Comportements attendus :

- Je laisse les lieux propres.
- Je jette mes déchets, je recycle et je composte au bon endroit.
- Je prends soin du matériel et de l'environnement.
- Je range le matériel aux endroits prévus.

Raison d'être :

Ainsi j'apprends à :

- développer des relations interpersonnelles adéquates;
- exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique, selon les différents contextes.

Ainsi, je participe à :

- créer un milieu de vie agréable, propre, sécuritaire et en santé.



Persévérance

(Sphère de la réussite éducative)

La persévérance, c'est croire en ses forces et s'engager dans ses apprentissages afin d'atteindre son but malgré les difficultés.

Je crois en moi et je m'engage dans mon cheminement scolaire.

Comportements attendus :

- Je reconnais mes forces et je m'en sers pour accomplir les tâches demandées, voire plus.
- J'accepte mes erreurs et je m'en sers pour apprendre.
- Je vais chercher de l'aide en utilisant toutes les ressources disponibles.
- J'apporte seulement le matériel autorisé par le personnel de l'école.
- Je fais circuler l'information entre l'école et la maison.

Raison d'être :

Ainsi je contribue à :

- enrichir mes connaissances;
- me faire confiance;
- faire confiance aux autres,
- me concentrer,
- m'épanouir,
- me dépasser,
- me réaliser.

Équité et bienveillance

(Sphère du vivre ensemble)

Ce sont les attitudes des personnes qui démontrent de l'ouverture à l'autre, de l'empathie, de la compassion et le souci du bien-être des autres.



J'accueille l'autre et je le considère comme étant mon égal.

Comportements attendus :

- J'adopte un comportement qui permet à chacun de se sentir bien.
- Je m'intéresse à l'autre (écoute, aide, encouragements).
- Je comprends et j'accepte que les autres aient des besoins différents des miens.

Raison d'être :

Ainsi j'apprends à :

- connaître l'autre;
- vivre en société;
- devenir un citoyen responsable.

Ainsi je contribue à :

- à la création d'un milieu de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.

Mesures de soutien et des conséquences possibles

Dans le but d'assurer le respect du code de vie et ainsi d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous, l'école a prévu des mesures de soutien et des conséquences possibles suite à un manquement.

Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées. L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex.: direction, DPJ, police, parents).

Mesures de soutien

- Proximité;
- Toucher (main sur l'épaule);
- Signaux non verbaux;
- Ignorance intentionnelle;
- Redirection;
- Réenseignement de la règle;
- Soutien au développement des habiletés sociales;
- Pratique guidée;
- Récréations guidées;
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;
- Rencontres individuelles avec le titulaire ou un autre membre du personnel;
- Communication régulière entre l'école et la maison;
- Rencontre avec un TES;
- Rencontres individuelles avec la direction de l'école;
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;
- Contrat particulier « école/maison »;
- Contrat personnalisé avec renforcement positif;
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;
- Tutorat, Mentorat, Coaching;
- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);
- Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents);
- Mise en place d'un plan d'intervention;
- Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;
- Implication du service EDA (Élève en difficulté d'adaptation);
- Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.);
- Etc.

Conséquences éducatives

- Avertissement (verbal ou écrit);
- Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant);
- Geste réparateur;
- Remboursement ou remplacement du matériel;
- Travaux communautaires;
- Réflexion écrite;
- Illustration écrite de la situation (dessin) et explication;
- Retrait de privilège;
- Reprise du temps perdu;
- Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;
- Perte d'autonomie, déplacement limité;
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal;
- Travail personnel de recherche avec ou sans présentation;
- Retrait de la classe;
- Rencontre élève-intervenant de l'école;
- Suspension interne ou externe;
- Révocation d'inscription*;
- Expulsion du Conseil scolaire*;
- Implication du SPVM*;
- Etc.

* mesures exceptionnelles

Engagements

Nous avons lu attentivement AVEC NOTRE ENFANT le document CODE DE VIE de l'école ainsi que le document D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PROCÉDURES DIVERSES.

Nous reconnaissons que le code de vie de l'école est indispensable à la création d'un environnement scolaire assurant la sécurité de nos enfants, de même qu'à l'établissement d'un climat éducatif qui facilite le respect, l'ouverture à la diversité et la bienveillance, la persévérance et les saines habitudes de vie.

Nous appuyons le code de vie et nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour que celui-ci soit respecté, car s'engager à respecter ce code de vie nous assure de faire de l'école Édouard-Laurin un milieu sécuritaire, où il fait bon vivre et où l'apprentissage est prioritaire.



Signature d'un parent / tuteur



Signature de l'élève



Isabelle Lucier

Isabelle Lucier, directrice

À l'école Édouard-Laurin, on s'attend aussi à ce que les procédures suivantes soient respectées :

Dans le but d'assurer le respect du code de vie et ainsi d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous, l'école a prévu des mesures de soutien et des conséquences possibles suite à un manquement.

Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées. L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex.: direction, DPJ, police, parents).

Édouard-Laurin, une école francophone.

Le français est notre langue commune et est favorisé dans l'école, à l'exception du cours d'anglais. Chaque enfant a sa propre personnalité et chacun se doit de respecter les origines ethniques, les religions, le sexe ou les conditions matérielles, financières et familiales des autres. Les membres de l'équipe-école respectent chacun des élèves en suivant attentivement son cheminement et en essayant de répondre à ses besoins particuliers pendant toutes les années qu'il passera à notre école. En retour, nous demandons à l'élève de respecter l'adulte qui intervient auprès de lui. De plus, MADAME et MONSIEUR sont des mots avec lesquels les jeunes s'adressent au personnel de l'école. On encourage aussi le «vous» de politesse pour s'adresser aux adultes.

Horaire de l'école

| | Précolaire | Primaire |
|---|--|----------|
| Arrivée des élèves | 7 h 50 si fratrie ou autobus, sinon 8 h 45 | 7 h 50 |
| Début des classes | 8 h 55 | 7 h 55 |
| Dîner | 11 h 30 | 11 h 30 |
| Retour du dîner et début des classes | 12 h 45 | 12 h 45 |
| Sortie des élèves | 15 h 15 | 15 h 15 |
| Départ des marcheurs | 15 h 15 | 15 h 15 |
| Départ des autobus et des berlines | 15 h 20 | 15 h 20 |

*** Le service de garde est ouvert de 7h à 18h pour les élèves inscrits.**

Sous réserve de confirmation du transport et de l'horaire des spécialistes.

Il est primordial que votre enfant du primaire arrive au plus tard à 7h50 afin de faire sa transition vers ses cours de façon la plus détendue possible. Les élèves en retard doivent entrer par la porte

principale et remettre leur agenda au secrétariat pour compilation. Si votre enfant accumule plusieurs retards lors d'une même étape, il se peut que la direction ou un éducateur spécialisé vous contacte.

Pour les parents dont les enfants ne fréquentent pas le service de garde ou le service des dîneurs, nous vous demandons de ne pas les envoyer à l'école avant 7h50 le matin et 12h35 en début d'après-midi.

Attention de ne pas laisser votre enfant sans surveillance sur la cour d'école!

Les groupes du primaire ont une récréation de 20 minutes le matin et une autre de 20 minutes l'après-midi. Le midi, les enfants sont à l'extérieur 40 minutes. En cas de pluie forte, les enfants restent à l'intérieur. Les groupes du préscolaire n'ont pas de récréation à l'horaire, mais iront dehors avec leur enseignant. Le midi, une récréation de 40 minutes à l'extérieur si la température le permet. En cas de pluie, les enfants restent à l'intérieur.

Départ hâtif ou retour à la maison

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des cours, vous devez nous en informer par un avis écrit, daté et signé. Il est souhaitable pour la réussite de votre enfant qu'il s'absente le moins possible.

Absences

Si votre enfant doit s'absenter, vous pouvez nous informer via le portail MOZAÏK dès que possible ou avant 7h30 le jour même. Vous pouvez aussi faire le choix de nous téléphoner au secrétariat dès le matin. Un répondeur prendra les messages en tout temps. Donnez le nom de votre enfant, sa classe, le motif et la durée de son absence au 514.744.1422, poste 1.

Rendez-vous médicaux de votre enfant

Nous vous prions de bien vouloir consulter le calendrier scolaire et prendre rendez-vous pendant les journées pédagogiques ou après les heures de classe.

Absence prolongée

Si un parent prenait la décision d'emmener son enfant en voyage pendant la période scolaire, il n'y aurait pas de travail assigné pendant l'absence. L'élève sera responsable de l'organisation de sa récupération ou de la remise des travaux exigés par le personnel enseignant. **Aucun examen de fin d'année (à l'exclusion des épreuves du MEES selon les normes établies par celui-ci) ne sera repris ou devancé si votre enfant quitte l'école avant le dernier jour scolaire prévu au calendrier.**

Cour d'école

La cour est réservée aux élèves et au personnel de l'école de 7h à 18h. Le matin, nous demandons aux parents d'accompagner leur enfant jusqu'à la barrière de la cour et de quitter ensuite. Les surveillants demanderont aux adultes de se présenter au secrétariat s'ils veulent discuter d'un problème particulier.

Évaluation

Pour les élèves de 4e et de 6e année qui sont soumis aux évaluations du **MEES**, seuls les motifs suivants peuvent justifier une absence à une évaluation ministérielle :

- décès d'un proche parent, convocation d'un tribunal, maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale, une compétition sportive au niveau national.

Pour l'ensemble des élèves, veuillez prendre note qu'il y aura des évaluations jusqu'à la fin des classes.

Fermeture de l'école / Urgence neige

Lors d'une situation d'urgence (ex.: tempête, verglas), la fermeture de l'école sera annoncée sur le site internet www.csmb.qc.ca et l'information sera transmise aux stations de radio et de télévision. Un courriel vous sera aussi envoyé. Il est donc important que nous ayons une adresse courriel à jour. Si nous étions dans l'obligation de fermer l'école durant la journée à cause d'un bris du système de chauffage, de la plomberie ou autres, nous vous en aviserons dès que possible.

Communiqués

L'enseignant de votre enfant conviendra à la rencontre de septembre de la meilleure façon de communiquer avec lui. Aussi, nous vous demandons de lire attentivement tous les communiqués en provenance de l'école. Tout document qui nécessite une signature de votre part doit être signé et retourné à l'école dans les plus brefs délais. Plusieurs informations importantes se trouvent aussi sur le site de l'école à l'adresse suivante : <https://edouardlaurin.ecolesaintlaurent.ca/>. Consultez-le régulièrement.

Nous utilisons plusieurs moyens de communication tels que :

- La rencontre générale : pour mieux connaître le programme et le fonctionnement de la classe;
- Les rencontres individuelles : demandées par l'école ou le parent, sur rendez-vous;
- Les communiqués de la direction : envoyés à la maison par le biais du sac d'école ou par courrier électronique;
- Les signatures de l'agenda, des cahiers, des travaux et des évaluations. Attention, l'agenda peut contenir un «message à signer» inscrit à la date du jour.
- La page Facebook de l'école : <https://www.facebook.com/epelau>

Devoirs et leçons

Le travail à faire à la maison est communiqué par l'agenda ou par le moyen de communication privilégié par l'enseignant. Même si votre enfant doit prendre ses responsabilités, le rôle du parent auprès de son enfant est essentiel afin de **vérifier souvent** si les leçons et les devoirs demandés par l'enseignant sont faits avec soin et attention. C'est un gage de succès. De plus, le parent **doit regarder quotidiennement** si une remarque de l'enseignant requiert une signature.

Articles personnels bien identifiés

Nous vous prions d'identifier les vêtements et les articles scolaires de votre enfant pour éviter les pertes. Les objets perdus sont rassemblés dans les armoires près du gymnase Maurice-Richard. Les articles non réclamés seront donnés à un organisme de charité 5 fois par année.

Éducation physique

En éducation physique, les élèves portent toujours des souliers de course, des shorts et un t-shirt pour le cours d'éducation physique et à la santé. D'autres vêtements pourront être demandés selon la saison ou les exigences du spécialiste. Par exemple, à compter de janvier, les élèves doivent être vêtus d'un pantalon de neige, bottes, manteau, tuque et mitaines pour les cours donnés au parc. Pour les mois plus chauds, la crème solaire et le port du chapeau sont recommandés. Il est fortement recommandé de placer les vêtements dans un sac en tissu identifié au nom de l'élève. Une bouteille d'eau est permise et elle doit être identifiée. Les bijoux et les jeans sont interdits. Pour être exempté du cours d'éducation physique, il faut un billet médical.

Bibliothèque

Les élèves vont à la bibliothèque de l'école régulièrement pour lire, emprunter des volumes ou participer aux différentes activités reliées à la lecture. Chaque élève est responsable des livres qu'il emprunte et doit en rembourser le coût s'il les perd ou les abîme.

Activités parascolaires et extrascolaires

Différentes activités sont offertes aux élèves au cours de l'année scolaire après les heures de classe. Un coût peut être rattaché à ces activités. À la fin de l'activité, si le parent ne se présente pas à l'heure prévue ou s'il est impossible de le joindre, l'enfant sera reconduit au service de garde **moyennant des frais**.

Parents visiteurs

Par mesure de sécurité, nous vous demandons de toujours passer par la porte principale et de vous adresser au secrétariat à votre arrivée. Nous prendrons votre message et l'acheminons à l'enseignant de votre enfant. Si vous devez circuler dans l'école, nous vous remettons un laissez-passer.

Aucun parent n'est admis dans la cour, sauf sur invitation ou lors d'un événement spécial.

Pour parler à un membre de la direction ou à un enseignant, nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous.

Santé des enfants

Nous vous demandons de garder votre enfant à la maison s'il fait de la fièvre. Il en est de même s'il est dans l'impossibilité de sortir aux récréations ou à l'heure du dîner puisque nous n'accepterons pas de le garder à l'intérieur sans un billet médical. Nous vous invitons à nous informer rapidement lorsque vous changez de numéro de téléphone afin de pouvoir vous contacter en cas d'urgence.

Une alimentation équilibrée et sans arachides

Pour la sécurité des enfants qui sont gravement allergiques aux arachides, il est strictement interdit d'apporter à l'école, pour la collation ou le dîner : beurre d'arachides, arachides ou noix. De plus, il est fortement suggéré d'apporter un dîner équilibré (voir guide alimentaire canadien). Les collations sont préférablement nutritives, faibles en sucre et sans noix ou arachide. Nous recommandons les fruits et les légumes frais ainsi que le fromage.

Nous vous demandons de respecter le guide alimentaire quant à la collation à donner à votre enfant, c'est-à-dire des fruits, des légumes ou du fromage. **Nous sommes une école «sans arachides et sans noix», à cause des allergies sévères.**

Service de garde et service des dîners

Les membres de l'équipe du service de garde mettent tout en œuvre pour assurer la meilleure qualité de ce service et organisent des activités riches et variées.

Notre service de garde est ouvert de 7 h à 18 h et lors des journées pédagogiques. Vous devez cependant inscrire vos enfants à l'avance en respectant la date butoir.

Vous pouvez rejoindre le service de garde au 514-744-1422, poste 2.

Les élèves qui dînent à l'école doivent avoir leur repas dans une boîte à dîner propre et bien identifiée. Vous pouvez également choisir de commander un repas préparé par le traiteur : le garde-manger pour tous (www.traiteur.garde-manger.qc.ca)

Transport scolaire

Si votre enfant a droit au transport scolaire, il recevra une carte et un feuillet d'information qu'il est important de lire attentivement. Si votre enfant ne respecte pas les consignes de sécurité dans l'autobus, le chauffeur remettra à la direction un rapport de comportement. Vous devrez signer ce rapport et le rapporter à l'école. Au 4e rapport, votre enfant sera suspendu du transport scolaire pour une durée d'une journée. Pour tous les rapports subséquents durant l'année scolaire, la durée de suspension sera prolongée. Votre enfant peut se voir retirer l'accès temporaire ou complet du service de transport selon la gravité et la fréquence des infractions.

J'ai pris connaissance du guide des parents de l'école Édouard-Laurin.



Signature de l'autorité parentale